



11ème RALLYE NATIONAL VHC SAINT-ETIENNE / FOREZ 24 et 25 juin 2022

Coupe de France des Rallyes V.H.C

Règlement particulier

Le 11ème Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition du Forez reprend l'intégralité de la réglementation du 51^e Rallye National Saint-Etienne/Forez, à l'exception des articles précisés dans la présente réglementation particulière. Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard de la F.F.S.A.
Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallye FFSA et les règles spécifiques des rallyes VHC 2022
Il est réservé aux voitures munies **d'un Passeport Technique Historique (PTH)**

PROGRAMME

Vérifications administratives et techniques : vendredi 24 juin 2022 de 10h à 14h
Publication des équipages admis au départ : vendredi 24 juin 2022 à 16h

Les voitures du 11ème rallye V.H.C. du Forez partiront avant les voitures du 51^e Rallye National du Forez.

Article 1 : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du FOREZ organise les 24 et 25 juin 2022, avec le concours du Conseil Départemental de la Loire, la Ville de Saint-Etienne et l'aimable participation des communes traversées, le :

11^{ème} Rallye National VHC SAINT-ETIENNE/FOREZ

L'ASA du FOREZ est l'organisateur technique et administratif de ce rallye.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la F.F.S.A n° 300 en date du 15/04/2022 et le visa de la Ligue Régionale du Sport Automobile Rhône-Alpes n° N13 en date du 31/03/2022.

Comité d'Organisation

Président : Louis-Jean VILLARD

Et les membres du Comité Directeur de l'ASA du Forez.

Secrétariat du rallye : ASA du FOREZ – 23 Rue des Hauts de Terrenoire - 42100 SAINT ETIENNE

Mail : asa.forez@wanadoo.fr

Permanence le lundi, mardi et jeudi : de 9h à 11h et de 14h à 18h

Tél : 04 77 95 55 55

1.1 Officiels

Idem Rallye National.

Directeur de Course au PC : Denis MOCELLIN (Lic n° 3310 - 05/14)

Responsable Technique V.H.C. : Bernard COQUET (Lic n° 1324 – 05/08)

L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation mis en place pour le Rallye national fait office pour le rallye V.H.C.

1.2 Eligibilité

Le 11ème Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition ST ETIENNE FOREZ compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes V.H.C 2022 avec le coefficient 2
- Le Championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile Rhône-Alpes
- Le Challenge Jean-Paul FRANÇOIS
- Le Challenge VHC ASA FOREZ

Article 3 : CONCURENTS ET PILOTES

3.1.5 Toute personne souhaitant participer au 11e Rallye National de Véhicules Historiques de Régularité du FOREZ doit adresser au secrétariat du Rallye (cachet de la poste faisant foi), la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 13 juin 2022 minuit :
ASA DU FOREZ – 23 Rue des Hauts de Terrenoire – 42100 ST ETIENNE

3.1.10 Le nombre d'engagés maximum est fixé à **15**.

Ce nombre pourra varier en fonction du nombre total d'engagé limité à 150 voitures pour les 4 rallyes

3.1.11 Les droits d'engagement sont fixés :

- | | |
|--|-------|
| a) avec la publicité facultative des organisateurs | 380 € |
| - équipage 50% ASA FOREZ | 365 € |
| - équipage 100% ASA FOREZ | 350 € |
| b) sans la publicité facultative des organisateurs | 760 € |

Engagement avec programme publicitaire :

Pour les sociétés ou entreprises qui prendraient une demi-page de publicité dans le programme officiel du rallye, elles se verraient offrir un engagement gratuit pour le concurrent de leur choix. Montant : 635 €

La demande doit être envoyée par mail en précisant le nom et coordonnées de la société (adresse – téléphone – mail)

Attention date limite pour ce type d'engagement : vendredi 3 juin 2022.

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.1.15 La demande d'engagement doit être accompagnée de la **photocopie de la première page du PTH** La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

3.3.P Ordre de départ

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
 - o Groupe 4/5, Groupes B et A, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

Article 4 : Voitures et Equipements

4.1 P: Voitures autorisées :

Conforme aux règles spécifiques VHC et au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2022.

4.3 Assistance

Conforme au règlement particulier du Rallye National support.

Article 5 : Publicité

Conforme au règlement particulier du Rallye National support.

Article 6 : Site et Infrastructure

6.1 – Description :

Le 11ème Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition du ST ETIENNE FOREZ reprend le tracé du parcours du 51^e Rallye National St-Etienne Forez, soit un parcours de 334,42 km. Il est divisé en 3 sections (2 étapes). Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 122,10 km.

Les épreuves spéciales sont :

Vendredi 24 juin :

| | | | |
|------------|----------------------------|----------|--------------------|
| E.S. N°1 : | JOUBERT-MARLHES | 9,000 km | à parcourir 1 fois |
| E.S. N°2 : | LA POTHEE/ST REGIS DU COIN | 9,700 km | à parcourir 1 fois |

Samedi 25 juin :

| | | | |
|---------------|---------------------------------|-----------|--------------------|
| E.S. N°3-7 : | JOUBERT-MARLHES | 9,000 km | à parcourir 2 fois |
| E.S. N°4-8 : | RIOTORD / ST BONNET LE FROID | 20,000 km | à parcourir 2 fois |
| E.S. N°5-9 : | LA CHALENCONNIERE / LES MAZEAUX | 13,000 km | à parcourir 2 fois |
| E.S. N°6-10 : | LA POTHEE/ST REGIS DU COIN | 9,700 km | à parcourir 2 fois |

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire.

6.2 : Reconnaissances :

Conforme au règlement du Rallye National support.

Samedi 18 juin de 9h00 à 17h00, dimanche 19 juin de 9h à 13h et vendredi 24 juin de 8h à 11h30

Les passages sont limités à 3 maximum. Des contrôles seront effectués.

Attention le road-book sera disponible uniquement sur le site de l'Asa du Forez (www.asaforez.com) à partir du mercredi 15 juin 2022.

Article 7 : Déroulement du Rallye

7.3.17. Nouveau départ après abandon

Officiels chargés du nouveau départ après abandon :

Directeur de Course : Denis MOCELLIN (Lic n° 3310/ 05-14)

Commissaire technique : Gérald MILAMANT (Lic n° 29575 /05-25)

Tout équipage ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'étape suivante.

Toutefois, si l'équipage n'a pas l'intention de réintégrer le rallye, il doit en informer le Directeur de Course en remplissant le formulaire situé au verso du road book (« abandon final »). L'équipage doit remettre le formulaire à la Direction de Course dès que possible et, si cela est réalisable, avant la publication de la liste du nouveau départ.

Il pourra réintégrer le rallye uniquement après avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiquée dans le règlement particulier.

Les équipages réintégrant le rallye ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, à l'exception des éventuels points de bonus (départ, arrivée)

7.5 Epreuves Spéciales :

Conforme au règlement particulier National support.

Article 9 : Classements

Conforme au règlement de la Coupe de France VHC FFSA article 9.

A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 – 1990)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981).

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

En plus des coupes, chaque équipage à l'arrivée et présent sur le podium recevra un cadeau.